

## *Compte rendu de l'audience avec la Directrice de Cabinet de M Darmanin*

L'intersyndicale (FO, CGT et Solidaires) a rencontré Mme Justine Coutard de 14h35 à 16h00 alors que M Darmanin était accueilli au Centre de Contact par nos autres camarades.

Sylvie Serre et Jean Bernet composaient la délégation FO.

Certes le PAS a été évoqué, mais nous souhaitons évoquer également tous les autres sujets.

Ce compte rendu ne se veut pas exhaustif, voici des morceaux choisis.

Sur le PAS nous avons précisé que cette réforme ne nous paraissait pas utile dans la mesure où nous disposons d'un système qui a fait ses preuves (la mensualisation) que des fonds publics allaient être recouverts également par des entreprises du secteur privé avec tous les risques encourus en cas de difficultés de ces dernières (non reversement de l'impôt si difficultés de trésorerie et ou procédures collectives).

De plus les appels vers la plateforme téléphonique sont payants pour l'utilisateur.

- Mme Coutard a précisé que les français (sondages) étaient favorables à cette réforme que l'objectif prioritaire de cette réforme était que le PAS se fasse au 01-01-2019, le « reste » pouvait être laissé momentanément de côté.

Les représentants FO-DGFIP64 sont revenus sur les propos inacceptables de M Darmanin et son jeu de mot sur les Comptables lors de sa visite du 2 juillet 2018 à Meung sur Loire dans le Loiret.

Nous avons précisé que les agents ne comprenaient pas ces attaques alors qu'ils exercent dans des conditions difficiles, sans visibilité sur le devenir de la DGFIP et qui plus est, sans reconnaissance car PPCR n'apportait rien en terme de carrière et de rémunération (rappel du gel du point d'indice).....

La Directrice n'a pas souhaité épiloguer sur le sujet, à ses yeux le Ministre s'est justifié à plusieurs reprises.

Sur PPCR, elle n'encense pas le dispositif.

Nous l'avons interpellé sur plusieurs sujets voici les réponses apportées :

- **FO-DGFIP64** : « le discours de M Darmanin paraît très contradictoire, d'un côté il annonce que les « grosses collectivités » n'ont plus besoin de la DGFIP et pour autant les « petites Trésoreries disparaissent » alors qu'il évoque une déconcentration des structures.... qu'en est-il ?

- (JC) pour la Directrice ces propos ne sont pas contradictoires. Le Ministre songe à installer dans des zones moins urbanisées des services de « back-office » qui n'effectueront pas d'accueil au public. Elle poursuit, la DGFIP dispose d'un maillage trop important qu'il convient de réduire. Pour les grosses collectivités le gouvernement songe à des agences comptables. Il convient de revoir la manière dont la DGFIP travaille avec les Collectivités, proportionner le service que l'on rend, ne pas être sur une uniformité stricte.

La DGFIP ne peut pas représenter à elle seule l'État en zone rurale. Les petites Trésoreries de 2,3 4 agents ont du mal à fonctionner, ne serait-ce que lorsqu'il y a les maladies, pour poser les congés etc....

- **FO-DGFIP64** : avant la fusion, ces structures fonctionnaient très bien. Les problèmes proviennent uniquement des suppressions d'effectifs qui créent des surcharges de travail, génèrent des congés maladie et des burn-out. De plus, nous avons supporté en 2018 97 % des suppressions d'emplois nettes 1600 sur 1650. La presse annonce 4500 suppressions pour 2019 qu'en est-il ?

- **Mme Coutard** précise que le gouvernement va regarder les missions et adapter les effectifs à ces dernières. Concernant les suppressions d'emplois, d'autres Ministères seront mis à contribution également.

Selon elle, il convient de raisonner en termes bruts et non en suppressions nettes d'emplois.

- **FO-DGFIP64** : « des pistes sont évoquées, notamment le transfert de taxes des Douanes vers la DGFIP »

- (JC) : « Effectivement, il faut regarder les missions des Douanes « non dissociables », pour le reste oui des taxes seront transférées mais je ne peux pas vous les préciser. La primeur de l'annonce revient au Ministre ». Et de nous interroger sur cette possibilité ?

- **FO-DGFIP64** : nous nous positionnerons lorsque nous connaîtrons le contenu, cependant nous ne nous réjouissons pas que la Direction des Douanes perdent des missions.

- **FO-DGFIP64** : visiblement le Gouvernement songe à supprimer le numéraire de nos guichets.... La solution envisagée serait de confier l'encaissement en numéraire des recettes fiscales à la Poste, qu'en est-il ?

- (JC) : effectivement c'est une piste y compris les amendes, il convient de voir s'il est possible de mettre en place une convention. Le ministère a eu des remontées d'agents de la DGFIP « qui ont peur » de disposer d'une caisse ou de se faire braquer.

- **FO-DGFIP64** : vous supprimez les Trésoreries, services publics de proximité qui aident les populations les plus fragilisées. Tous les contribuables ne disposent pas forcément d'une connexion internet. Songez-vous à les remplacer par des MSAP (Maison de service au public) avec à la tête un agent de la Poste facilitateur d'accès internet ou des agents de diverses administrations avec des missions précises et notamment formés en matière fiscale et de gestion publique ?

- Pour Mme Coutard, effectivement les MSAP sont une possibilité, et de nous retourner la question, « Accepteriez-vous des MSAP si elles étaient constituées d'agents de la DGFIP avec des missions fiscales et de gestion publique ? »

- **Réponse de FO-DGFIP64** :

mais cela existe déjà, (air interrogatif de Mme Coutard), cela s'appelle des Trésoreries !

Nous avons poursuivi nos propos sur le fait qu'il nous paraissait paradoxal que l'on demande à la poste d'exercer certaines de nos missions car, selon la Directrice, elle dispose d'un maillage aussi étoffé que le nôtre, alors que la DGFIP de son côté saborde son propre maillage. Nous avons condamné cette externalisation des missions qui ne sert une fois de plus qu'à justifier des suppressions d'emplois.

- **FO-DGFIP64** a souhaité connaître le positionnement du Ministre sur les 5 suppressions de Trésoreries supplémentaires prévues en 2019 dans le département ainsi que son analyse sur le ressenti des élus (disparition des services publics en milieu rural, emprunts restant à charge suite à la réinstallation des Trésoreries et suppressions de ces dernières.....).

- Selon Mme Coutard le Préfet n'aurait pas encore rendu son avis. Par contre elle nous a précisé qu'il semblerait que les élus aient des motivations diverses.....

- **FO-DGFIP64** a manifesté son inquiétude sur la possible disparition des SIP (suppression de la TH, PAS avec l'employeur qui prélève l'impôt), la volonté de la DG d'instaurer 1 SIE 1 SPF par département.....

- Pour la Directrice il n'y aura plus que 20 % des contribuables qui paieront la TH à partir de 2020. Ensuite elle disparaîtra totalement. Elle rappelle à cette occasion la volonté gouvernementale d'adapter les effectifs aux missions.

- **FO-DGFIP64** : que va-t-il advenir de la redevance télé qui était couplée avec la TH pour des raisons de coût ? Va-t-elle disparaître au profit d'une taxe sur le numérique.

Réponse de Mme Coutard, effectivement nous étudions le problème.

Mme Coutard met fin à l'audience pour se rendre au Centre de Contact.

-